



COMPTE RENDU DE LA CAPA PSY EN du Mardi 8 juin 2021

La CAPA s'est déroulée en visio.

Etaient présents :

Du coté du rectorat :

- M. Villerot, Chef de division DIPER E, Mme Mercier
- Mme Hetroit CSAIO

Arrivé en cours de visio : M. Rivaux

Excusé : M. Jaillet, DRH

Les commissaires paritaires élus :

- Pour le SE UNSA/SNP : Mme Spalanzani, PsyEN EDA
- Pour la FSU : Mme Penavaire, DCIO, M. Celle, PsyEN EDA.

Suite aux déclarations liminaires, plusieurs sujets sont abordés :

- **Les questions nationales ne sont pas traitées.**
- **Pourquoi cette CAPA ?** Il s'agit de travailler ce jour sur les rdv de carrière 2019/2020, pour un avancement sur la campagne 2020. C'est à ce titre que cette CAPA est réunie. Il n'y aura pas de CAPA HC et CE.
- **Pour le mouvement Intra :** le manque d'information souligné par le SE UNSA / SNP a été entendu même si les services du rectorat considèrent en avoir transmis et sont à l'écoute. Cette année, le mouvement intra prend en compte les circonscriptions afin de simplifier et clarifier le mouvement. Dans le cadre de la loi de transformation fonction publique pour le mouvement, les conditions d'organisation changent. Mme la secrétaire générale est très attachée à la poursuite du dialogue avec les organisation syndicales mais sous d'autres modalités : temps d'échange, mise en place de lignes de gestion, un bilan sur le mouvement sera proposé. Dans le cadre des révisions d'affectation l'enjeu est d'arriver à la fois à tenir compte des situations particulières tout en respectant les

règles d'équité du mouvement. Beaucoup d'évolution au sein des équipes pour assurer le travail. Les organisations syndicales soulignent le manque de liens avec l'administration.

- **L'évaluation et l'avancement:** dans le cadre du PPCR, une partie est liée à l'avancement, l'autre à l'évaluation. L'évaluation est importante pour la reconnaissance d'un parcours professionnel, d'une carrière. C'est un moyen de mobiliser les agents. Pour l'avancement, une attention particulière est portée sur l'égalité professionnelle. Les personnels sont informés, les résultats seront affichés le **mardi 6 juillet** pour tous les avancements (accélééré, HC, CE).
- **Les remplacements des absences prévisibles :** c'est une réelle difficulté de bloquer des ressources, que ce soit des TZR (qui n'existent pas pour les psyEN!) ou l'embauche de contractuels pour une période transitoire. Il est difficile d'affecter tous les postes, de recruter des contractuels... Le SE UNSA / SNP ne peut se satisfaire de cette réponse, ce sont les psyEN sur le terrain qui sont en difficulté voire en souffrance. Sur les postes vacants à l'année, il est difficile de trouver les remplaçants : cette année, dès les résultats du mouvement le 18/06, pour pallier les postes restés vacants, les contractuels déjà en poste et qui souhaitent poursuivre leur mission vont être engagés le plus tôt possible (fin juin, début juillet),

Concernant l'avancement accéléré :

Le barème est calculé de la manière suivante : application du rdv de carrière ou parcours professionnel quand le rdv de carrière n'a pas pu avoir lieu puis ancienneté de grade, échelon et ancienneté d'échelon.

- du 6° au 7° : 7 personnes promouvables, 2 promues (1 EDO et 1 EDA).

- du 8° au 9° : 4 personnes promouvables, 1 promue (EDO).

Concernant les recours de temps partiel :

Sur les 2 situations présentées, l'une a obtenue satisfaction (80% sur 80% demandé), l'autre partiellement (80% sur 50% demandé en voeu1).

Pour le SE UNSA/SNP : Cécile HOZENAT, Sophie SPALANZANI